

Fiche technique : Diagnostic d'Opportunité ESSMS

La loi HPST n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires modifie profondément l'organisation du système de santé en France et renforce les exigences de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002.

Elle a pour objectif le décloisonnement de l'ensemble des acteurs qui concourent à la santé et une volonté d'équilibrer les comptes sociaux.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de se doter des outils de mesure de la qualité et des prestations servies.

⇒ **OGIP-QUALITE accompagne les établissements dans cette démarche par la réalisation d'un diagnostic initial permettant de disposer d'un état des lieux propice à la mise en oeuvre de recommandations pérennes.**

Contexte :

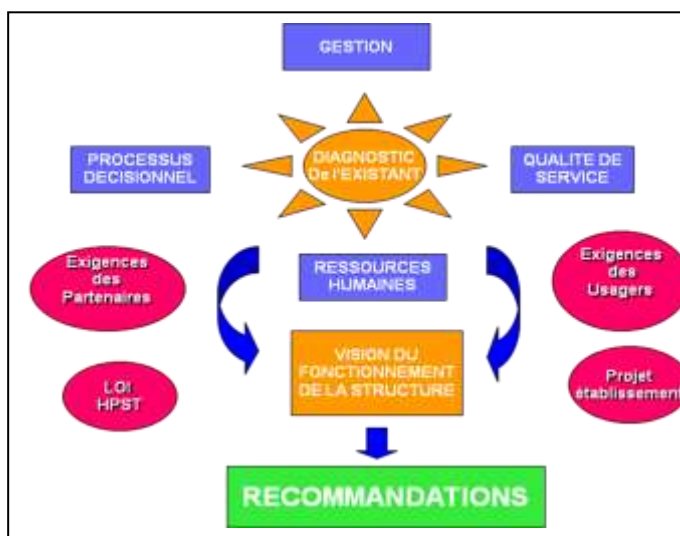
Exigence du meilleur service rendu aux personnes au coût le plus juste et un meilleur pilotage des organisations dans les ESSMS.

L'outil de diagnostic utilisé est une grille d'analyse couvrant les champs de l'exploitation économique, de la qualité, des Ressources Humaines et du processus décisionnel au sein de votre structure.

Objectifs pour l'entreprise :

Nous confier un diagnostic vous permet de :

- Disposer d'un état des lieux visuel multidimensionnel permettant de fonder l'action sur une représentation précise et concrète de la situation actuelle
- Vous assurer que les démarches déjà entreprises sont efficaces.
- Apporter une aide stratégique à la décision
- Apporter un regard neuf et source de propositions à vos démarches.
- Anticiper les futures exigences de pilotage des organisations des partenaires (ARS-CG-ANESM-ANAP-CNSA).
- Disposer d'un outil d'aide au management
- Disposer de recommandations
- Disposer d'une méthodologie
- Accès à un plan d'action personnalisé



Contributions Ogip-Qualité :

Fournir des recommandations, une méthodologie, un plan d'actions et un appui à la réflexion stratégique.

Démarche :

Nous intervenons en deux temps après planification des rendez-vous :

En amont : recueil documentaire

1. Réunion sur site du consultant et réalisation du diagnostic avec la direction
2. Présentation des résultats du diagnostic et rédaction d'une offre d'accompagnement le cas échéant



Le diagnostic court nécessite entre 0,5 et 1,5 jours d'intervention.

Bénéfices pour le client :

- Prendre du recul sur son activité et ses pratiques
- Identifier les points d'appuis et de progrès de son organisation
- Déterminer la performance de la structure sur chacune de ses activités
- Renforcer les pratiques

OGIP Qualité

407 Rue Salvador Allende
Bâtiment Hermès
59120 LOOS
France

Téléphone : 03 27 99 79 30

Télécopie : 03 27 98 94 17

Mail : ogip@ogip-qualite.fr
Site : www.ogip-qualite.fr